

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 005-1004/09/BC

■ Lancement d'un Appel d'Offres pour l'aménagement de la Place Esquiros à la Ciotat - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté a approuvé par délibération du 17 décembre 2004 l'affectation d'une autorisation de programme de 555 065 euros sur l'opération n° I 616 801, relative à l'aménagement de la Place Esquiros à La Ciotat.

Marseille Provence Métropole est l'unique maître d'ouvrage de l'opération au titre de ses compétences, agissant au nom et pour le compte de la ville de La Ciotat dans le cadre d'une convention de groupement de commande approuvée par le Bureau de Communauté du 28 mars 2003.

Le projet confié à ENVEO Ingénierie, Maître d'œuvre, affiche les objectifs suivants :

- sécuriser le carrefour République/Galliéni
- favoriser l'axe piétons sur la place Esquiros
- mettre en valeur le patrimoine architectural : harmonisation des aménagements pour transformer la place en parvis des chapelles Sainte Anne et Pénitents noirs.

Les aménagements porteront ainsi sur :

- démolitions de bordures et revêtements de sols divers
- dépose de mobilier urbain, potelets, grilles, regards, signalisation ...
- adaptation des réseaux, et optimisation de la collecte des eaux de ruissellement
- traitement du sol de la place en dalles et pavés de pierre calcaire naturelle
- traitement du carrefour en plateau traversant, scellement de lignes de pavés calcaire en rappel avec la place et mise en œuvre de revêtement coloré.

Le montant des travaux nécessite le recours à la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché sera passé à l'entreprise générale ou en groupement d'entreprises, sur bordereau de prix unitaires.

Le délai d'exécution sera de 6 mois dont 1 mois de préparation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Bureau de la Communauté du 28 mars 2003 approuvant la convention de groupement de commandes entre la ville de La Ciotat et Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de La Ciotat du 24 mars 2003 approuvant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004 affectant une autorisation de programme complémentaire de 225 591 euros, portant à 555 065 euros le montant affecté à l'opération de réaménagement de la Place Esquiros ;
- La délibération du Conseil Municipal de La Ciotat du 30 janvier 2006, autorisant la modification d'autorisation de programme

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de la Place Esquiros à La Ciotat

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement de la Place Esquiros à La Ciotat.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine MPM- Opération : I 616 801 – Nature 2315 – Fonction 822.

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
A la Voirie et aux grandes
infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation
Le Président Délégué de la
Commission Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI